

TRES IMPORTANT

Si vous avez un ou des enfants à charge répondant aux conditions énoncées ci-dessous, vous avez **un intérêt majeur** à remplir exactement et complètement le formulaire en y joignant la ou les pièces justificatives.

De quoi s'agit-il ?

Vos revenus viennent de faire l'objet d'une saisie ou de la mise en oeuvre d'une cession. La loi protège néanmoins vos revenus jusqu'à un certain montant.

Vous pouvez majorer ce montant de 50 euro à indexer par enfant à charge. Ceci a pour but de permettre aux parents d'obtenir un accroissement des revenus du ménage et ainsi, faire face à certaines dépenses liées aux frais d'hébergement, d'entretien et d'éducation de votre/vos enfant(s) non couvertes par les allocations familiales.

Qu'entend-on par enfant à charge ?

Toute personne de moins de 25 ans accomplis ou qui se trouve sous statut de minorité prolongée, pour laquelle le titulaire des revenus saisis ou cédés pourvoit, en vertu d'un lien de filiation au premier degré ou en qualité de parent social, de manière substantielle, aux frais d'hébergement, d'entretien ou d'éducation.

Toutefois ne peuvent être considérés comme étant charge les enfants qui ont dans les douze mois qui précèdent la déclaration disposé de ressources nettes (1) d'un montant supérieur aux montants suivants (à indexer chaque année) :

- 2.610 euros si le parent titulaire de revenus saisis ou cédés est cohabitant;
- 3.770 euros si le parent titulaire de revenus saisis ou cédés est isolé;
- 4.780 euros si l'enfant a le statut d'handicapé au sens de l'article 135 du Code des impôts sur les revenus.

Si vous remplissez ces conditions, il y a lieu **IMMEDIATEMENT** (2) de remettre le formulaire joint en annexe contre récépissé ou de le faire parvenir par pli recommandé avec accusé de réception au tiers saisi ou au débiteur cédé, dont l'adresse est :

(à remplir par le créancier saisissant ou le cessionnaire) (3).

De la même manière vous devez en adresser la copie complète au créancier qui a mis en oeuvre la saisie ou la cession.

Adresse

(à remplir par le créancier) (4)

Tant que vous n'avez pas accompli ces formalités, il n'y aura pas de majoration pour enfant à charge (5).

VOUS NE DEVEZ CEPENDANT PAS RENTRER CE FORMULAIRE SI DES A PRESENT VOUS BENEFICIEZ DE L'APPLICATION D'UNE MAJORATION POUR ENFANT A CHARGE OU SI CETTE MAJORATION VOUS A ETE REFUSEE ET QUE VOTRE SITUATION FAMILIALE EST INCHANGE.

FORMULAIRE DE DECLARATION D'ENFANT(S) A CHARGE

I. IDENTITE DU DECLARANT

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal :
Commune :
N° de registre national (6) (ou à défaut la date de naissance)
Téléphone :
Courriel :

II. PREMIERE DECLARATION / DECLARATION MODIFICATIVE

Cette déclaration est- elle votre première déclaration ou a-t-elle pour objet de modifier la précédente ?

- 1re déclaration
- déclaration ayant pour objet de modifier la précédente

Si cette déclaration a pour but de modifier la précédente, vous ne devez pas fournir à nouveau tous les renseignements et pièces relatifs à chaque enfant.

Vous devez seulement indiquer si un enfant n'est plus à charge ou si un enfant supplémentaire est à charge.

Dans ce dernier cas, vous devez remplir uniquement la rubrique III enfants à charge et fournir la ou les pièces justificatives y afférentes.

III. ENFANT(S) A CHARGE

Pièce à joindre en original ou en copie à la présente (une seule des pièces énumérées par enfant suffit)

- attestation de la mutuelle établissant que l'enfant est à charge du déclarant
- composition de ménage établissant que l'enfant est domicilié avec le déclarant
- décision judiciaire ou convention établissant la garde partagée (10)
- extraits de compte établissant le versement régulier d'une part contributive
- autre, à préciser :

.....
.....
.....

1.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de registre national
Adresse :
Code Postal :
Commune :

Lien de parenté (7) : père / mère / beau-père / belle-mère / autre, à préciser :

Le déclarant certifie, sur l'honneur, que l'enfant sus-visé n'exerce pas d'activité rémunérée ou ne bénéficie pas de revenus propres excédant les montants déterminés conformément à l'arrêté royal du 27 décembre 2004 portant exécution des articles 1409, § 1er, alinéa 4, et 1409, § 1erbis, alinéa 4, du Code judiciaire relatif à la limitation de la saisie lorsqu'il y a des enfants à charge (8) ou que ses revenus ont fait l'objet d'une déclaration fiscale commune (9).

Pièce à joindre en original ou en copie à la présente (une seule des pièces énumérées par enfant suffit)

- attestation de la mutuelle établissant que l'enfant est à charge du déclarant
- composition de ménage établissant que l'enfant est domicilié avec le déclarant
- décision judiciaire ou convention établissant la garde partagée
- extraits de compte établissant le versement régulier d'une part contributive
- autre, à préciser :

.....
.....
.....

2.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de registre national
Adresse :
Code Postal :
Commune :

Lien de parenté (7) : père / mère / beau-père / belle-mère / autre, à préciser :

Le déclarant certifie, sur l'honneur, que l'enfant sus-visé n'exerce pas d'activité rémunérée ou ne bénéficie pas de revenus propres excédant les montants déterminés conformément à l'arrêté royal du 27 décembre 2004 portant exécution des articles 1409, § 1er, alinéa 4, et 1409, § 1erbis, alinéa 4, du Code judiciaire relatif à la limitation de la saisie lorsqu'il y a des enfants à charge ou que ses revenus ont fait l'objet d'une déclaration fiscale commune.

Pièce à joindre en original ou en copie à la présente (une seule des pièces énumérées par enfant suffit)

- attestation de la mutuelle établissant que l'enfant est à charge du déclarant
- composition de ménage établissant que l'enfant est domicilié avec le déclarant N décision judiciaire ou convention établissant la garde partagée
- extraits de compte établissant le versement régulier d'une part contributive
- autre, à préciser :

.....
.....
.....

3.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de registre national
Adresse :
Code Postal :
Commune :

Lien de parenté (7) : père / mère / beau-père / belle-mère / autre, à préciser :

Le déclarant certifie, sur l'honneur, que l'enfant sus-visé n'exerce pas d'activité rémunérée ou ne bénéficie pas de revenus propres excédant les montants déterminés conformément à l'arrêté royal du 27 décembre 2004 portant exécution des articles 1409, § 1er, alinéa 4, et 1409, § 1erbis, alinéa 4, du Code judiciaire relatif à la limitation de la saisie lorsqu'il y a des enfants à charge ou que ses revenus ont fait l'objet d'une déclaration fiscale commune.

Pièce à joindre en original ou en copie à la présente (une seule des pièces énumérées par enfant suffit)

- attestation de la mutuelle établissant que l'enfant est à charge du déclarant
- composition de ménage établissant que l'enfant est domicilié avec le déclarant
- décision judiciaire ou convention établissant la garde partagée
- extraits de compte établissant le versement régulier d'une part contributive
- autre, à préciser :

.....
.....
.....

4.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de registre national

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Lien de parenté (7) : père / mère / beau-père / belle-mère / autre, à préciser :

Le déclarant certifie, sur l'honneur, que l'enfant sus-visé n'exerce pas d'activité rémunérée ou ne bénéficie pas de revenus propres excédant les montants déterminés conformément à l'arrêté royal du 27 décembre 2004 portant exécution des articles 1409, § 1er, alinéa 4, et 1409, § 1erbis, alinéa 4, du Code judiciaire relatif à la limitation de la saisie lorsqu'il y a des enfants à charge ou que ses revenus ont fait l'objet d'une déclaration fiscale commune.

Pièce à joindre en original ou en copie à la présente (une seule des pièces énumérées par enfant suffit)

- attestation de la mutuelle établissant que l'enfant est à charge du déclarant
- composition de ménage établissant que l'enfant est domicilié avec le déclarant N décision judiciaire ou convention établissant la garde partagée
- extraits de compte établissant le versement régulier d'une part contributive
- autre, à préciser :

.....
.....
.....

5.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de registre national

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Lien de parenté (7) : père / mère / beau-père / belle-mère / autre, à préciser :

Le déclarant certifie, sur l'honneur, que l'enfant sus-visé n'exerce pas d'activité rémunérée ou ne bénéficie pas de revenus propres excédant les montants déterminés conformément à l'arrêté royal du 27 décembre 2004 portant exécution des articles 1409, § 1er, alinéa 4, et 1409, § 1erbis, alinéa 4, du Code judiciaire relatif à la limitation de la saisie lorsqu'il y a des enfants à charge ou que ses revenus ont fait l'objet d'une déclaration fiscale commune

Si d'autres enfants peuvent être déclarés comme étant à charge, veuillez utiliser un second formulaire.

Date

Signature

IV. DECLARATION SUR L'HONNEUR (11)

Le déclarant certifie, sur l'honneur, que la décision judiciaire ou la convention établissant la garde alternée est respecté.

Date

Signature